

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio-culturelle de Saignes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR, Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Fabrice MEUNIER (Vebret), Alain DELAGE, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRADAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Joëlle NOEL (Trémouille) à Stéphane BRIANT (Antignac), Arnaud MOREAU (Vebret) à Fabrice MEUNIER (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières) à Catherine BARRIER (Saignes), Clotilde JUILLARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes), René BERGEAUD (Ydes) à Alain DELAGE (Ydes)

Secrétaire de séance : Éric MOULIER

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 24 / Nombre de votants : 30

Date de la convocation : 31 mars 2023

20230406038DE

VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF DU SENTIER DE VAL LA SIAUVE

Monsieur le Président expose que les études d'avant-projet (AVP) concernant l'aménagement et la mise en valeur du sentier VAL La Siauve ont été validées en conseil communautaire du 29 novembre 2022 sur la base d'un estimatif « travaux » de 215 160 €.

Le Bureau d'étude de maîtrise d'œuvre (A3 Paysage) a présenté les études de projet (Phase PRO) lors d'un comité du pilotage qui s'est réuni le 28 février 2023 en présence des principaux acteurs (Sumène Artense communauté, Mairie de Lanobre, EDF, OTSA).

Dans la continuité des études d'AVP, les études de projet ont permis de détailler les aménagements envisagés tout en apportant quelques modifications mineures (hauteur des gardes de corps des passerelles, reprise ponctuelle du soutènement du sentiers).

Compte tenu de ses éléments le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses H.T	H.T	Recettes		
Travaux d'aménagement (terrassment, maçonnerie et mobiliers, signalétique directionnelle)	216 375 €	Contrat Cantal Développement	14%	32 750 €
Signalétique pédagogique (conception)	15 000 €	DETR 2023	30%	69 413 €
		Autofinancement	56%	129 213 €
TOTAL	231 375 €			231 375 €

Il a également été convenu que les prestations de conceptions des panneaux d'information pédagogique (rédaction des textes et illustrations) feraient l'objet d'un marché séparé (marché de prestation intellectuelles).

Il est proposé au conseil :

- De valider la phase PRO du programme d'aménagement du sentier VAL La Siauve,
- D'autoriser le président les engager les procédures de consultation des entreprises,
- D'autoriser le président à signer les marchés après avis de la CAO.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 30 voix POUR, valide la phase PRO du programme d'aménagement du sentier VAL La Siauve, autorise Monsieur le Président les engager les procédures de consultation des entreprises, autorise Monsieur le Président à signer les marchés après avis de la CAO.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 6 avril 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Marc MAISONNEUVE



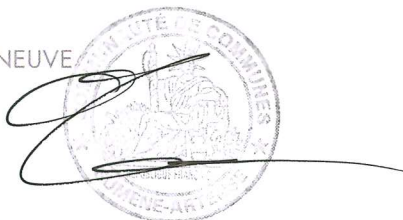
Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le **17 AVR. 2023**

Affichée ou notifiée le **17 AVR. 2023**

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.